

Réf : DCM/2023-N°46/5.5/05-06

SÉANCE DU LUNDI 05 JUIN 2023

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	28

Date de la convocation : 30/05/2023

Notifiée aux élus le : 30/05/2023

Date de l'affichage : 30/05/2023

OBJET : **Compte-rendu des décisions
Prises par délégation de pouvoir
du Conseil Municipal au Maire**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TREIZE AVRIL à 18H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 30 mai 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUULET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN

Michèle PALLARES à Mme Marielle NEPOTY

Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI

Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR

Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Mme Maryline POUGENC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yves GRAS

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020, M. le Maire présente les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote.

Il est rappelé que l'ensemble des décisions exposées ci-après sont consultables, dans leur intégralité sur le site de la ville : <http://www.ville-aigues-mortes.fr/>

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

23- INDEMNISATION TRANSACTIONNELLE SINISTRE - BRASSERIE I TRULLI

24- RENOUVELLEMENT ATTRIBUTION CONCESSION FUNÉRAIRE - SAN NICOLAS

25- RENOUVELLEMENT ATTRIBUTION CONCESSION FUNÉRAIRE - GIMENES née LUQUE

26- MODIFICATION DES TARIFS MUSIQUE EN COUR 2023

27- DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR HANGAR PARCELLE AS34

28- EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION DE LA COMMUNE- PLACE ST LOUIS- PARCELLES AA 189 ET

190

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

- 30- TARIF FESTIVAL MARGUERITTE 2023
- 31- RENOUELEMENT ATTRIBUTION CONCESSION FUNERAIRE-SOL née LANNES
- 32- RENOUELEMENT ATTRIBUTION CONCESSION FUNERAIRE-BRUGUIER née LAGAN
- 33- INDEMNITÉ TRANSACTIONNELLE SINISTRE ROUILLE- BATIMENT ENVIRONNEMENT
- 34- ATTRIBUTION DE CONCESSION CINÉRAIRE-M. BADIN
- 35- RÉGISSEUR SON ET LUMIÈRE

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 16 juin 2023

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2023- 46	Compte-rendu des décisions prises par délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire	Cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote
--------------------------	---	---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication